

**Appel   Manifestation d'Int r ts
Pour le d veloppement d'outils num riques pour la
pr vention du cancer**

DOSSIER PROJET

Contact :

Julien Biaudet
Canc rop le CLARA
jbiaudet@canceropole-clara.com

Avec le soutien de :

D2IN

*Dispositif Int gr  pour
L'Innovation et le Num rique*

Dans le cadre du dispositif D2IN, la Communauté d'Innovation « Prevention Oncology Digital » (**PRODIGE**), concentre ses efforts sur l'identification et le suivi des projets portant sur l'association des thématiques « Santé » et « Numérique », avec un positionnement particulier sur le développement de la recherche en prévention des cancers et sa valorisation au travers d'outils numériques. Ce positionnement repose sur 4 idées fortes :

- La prévention des cancers est une affaire de santé publique et individuelle. Des marges de manœuvre importantes existent pour réduire les taux d'apparition de la maladie et de mortalité ;
- Pour être efficace, la prévention doit s'appuyer sur des connaissances scientifiques solides ;
- La viabilité des solutions mises au point suppose un modèle économique solide, pertinent, sans lequel les avancées et découvertes scientifiques resteraient confinées dans les laboratoires ; à l'inverse, elles peuvent et doivent précisément servir au développement économique, à la création d'emploi sur le territoire ;
- L'irruption du numérique dans tous les secteurs de la société représente une formidable opportunité pour se saisir d'enjeux de santé et créer des modèles économiques innovants.

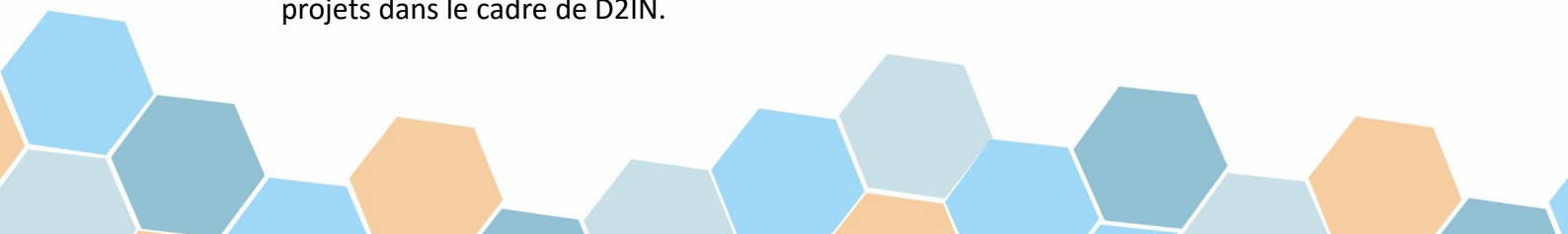
Le présent Appel à Manifestation d'Intérêts couvre l'ensemble des champs de la prévention, à savoir :

- **La prévention primaire** pour réduire le nombre de nouveaux cas de cancer, en promouvant les bons comportements de santé
- **La prévention secondaire** qui contribue au dépistage précoce de la maladie pour en réduire la mortalité
- **La prévention tertiaire** pour limiter les conséquences de la maladie, prévenir la récurrence du cancer et favoriser la réinsertion sociale des patients.

La Communauté d'Innovation PRODIGE porte l'ambition de consolider le positionnement spécifique de Saint-Étienne sur les champs de la santé et du numérique en renforçant les forces de recherche autour de la prévention des cancers, en particulier autour du Centre Hygée, et de transférer puis valoriser ces travaux au travers d'approches utilisant le numérique.

Face aux enjeux et aux contraintes liés au développement de projets innovants, **Saint-Étienne Métropole** met en place une nouvelle offre de financement, D2IN (Dispositif Intégré pour l'Innovation et le Numérique), en s'associant à la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** et à la **Banque Publique d'Investissement** (BPI). Davantage de moyens sont mis à disposition pour soutenir les porteurs de projets innovants grâce à l'effet levier du fonds D2IN. Ce fonds rassemble et unifie d'anciens dispositifs. Le fonds D2IN a été doté de 1,6 M€ en 2015 et 2016, répartis comme suit :

- 1 million d'euros sont issus de Saint-Etienne Métropole
 - 400 000 € sont dédiés à des aides sous formes de subventions
 - 600 000 € sont dédiés à des aides sous forme d'avance récupérable ou de prêt à taux zéro innovation.
- 600 000 euros sont dédiés par BPI France Financement pour soutenir les porteurs de projets dans le cadre de D2IN.



En terme de responsabilité, Saint-Etienne Métropole et BpiFrance Financement instruisent ensemble les dossiers de demande d'aide. BpiFrance Financement est gestionnaire de ce fonds. Le D2IN et le FIRA soutiennent les mêmes champs. Ils sont complémentaires dans le sens où :

- Le fonds FIRA soutient des projets d'au moins 100 000 € de budget (et donc de 50 000 € d'aides)
- Le D2IN peut intervenir pour soutenir des projets requérant des montants inférieurs ou situés sur son territoire.

Diverses typologies d'acteurs peuvent bénéficier du dispositif D2IN

- Les entreprises ou porteurs de projets en ante-crédation
- Les structures académiques (laboratoires de recherche académiques)
- Les clusters ou les pôles de compétitivité

La **Communauté d'Innovation PRODIGE** a pour objectif de faire émerger ou détecter des projets dans son domaine, de qualifier les projets détectés et de les soutenir dans leur montage afin qu'ils puissent démontrer leurs capacités à générer du développement et des retombées économiques sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. La communauté d'Innovation Prodige doit ainsi optimiser la réponse des porteurs de projet auprès des financeurs en les faisant bénéficier d'une expertise poussée sur la valeur de leur projet et ainsi en augmenter la valeur aux yeux d'un ensemble de financeurs renommés et établis.

Les partenaires de la Communauté d'Innovation PRODIGE vous apportent, chacun dans leur domaine, leur expertise. Le **Centre Hygée**, centre de recherche spécialisé en prévention des cancers, met à la disposition des projets ses deux espaces *living lab* pour tester des solutions innovantes. Il apporte également son expertise dans le champ de l'étude des comportements liés à la santé et plus particulièrement à la prévention et sur les méthodes d'évaluation de projets en prévention. Le **Cluster i-Care**, en tant qu'animateur de l'écosystème des acteurs des technologies de santé (DM, e-santé, ...) sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, met à la disposition des porteurs de projets sa connaissance du réseau, son aide pour le montage et le suivi des projets, ainsi que la recherche de financements complémentaires. Le **Cancéropôle CLARA**, structure fédératrice de la recherche sur le cancer sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, propose d'accompagner les porteurs de projet sur la partie montage de projet et de mobiliser les acteurs académiques et industriels de son réseau.

Conditions d'éligibilité au dispositif D2IN

Le D2IN vise à soutenir une certaine typologie de projets, à savoir :

- Des projets portés par des bénéficiaires domiciliés sur le territoire de Saint-Etienne Métropole : il faut une implantation de l'entreprise sur le territoire et que son projet soit articulé avec des acteurs du territoire et/ou impacte le territoire.
- Des projets innovants, que ce soit en termes de technologie, produit, process, modèle économique, organisation, marketing et commercial ou social.
- Des projets à fort potentiel de débouchés économiques.
- Des projets réalisés sur une période maximale de 3 ans.
- Des projets individuels ou collectifs, avec une ou plusieurs entreprises, et/ou une ou



plusieurs structures académiques.

- Ces projets doivent prioritairement viser les créations et accélérations d'entreprises, la croissance d'entreprises déjà matures, la création et le maintien d'emplois. Et s'appuyer pour ce faire sur le développement de solutions innovantes, notamment pour la conception, la production, la distribution, la mise en œuvre de services et modèles d'affaire.

Les modalités de financement mises en œuvre sont adaptées en fonction des ambitions du projet et de la typologie des acteurs impliqués. La répartition des acteurs suivant les modes de financement est la suivante :

- Peuvent bénéficier d'avances récupérables et de prêt à taux zéro innovation (PTZI)
 - o Les TPE et PME créées et implantées sur Saint-Etienne Métropole
 - o Les ETI dont les effectifs n'excèdent pas 2 000 salariés
 - o Les sociétés coopératives à finalité économique
- Peuvent bénéficier de subventions
 - o Les porteurs de projets en phase d'ante-crédation (personnes morales), les entreprises de moins de un an
 - o Les structures académiques dans le cadre de maturation / transferts de technologie en vue de débouchés marché
 - o Les pôles et clusters

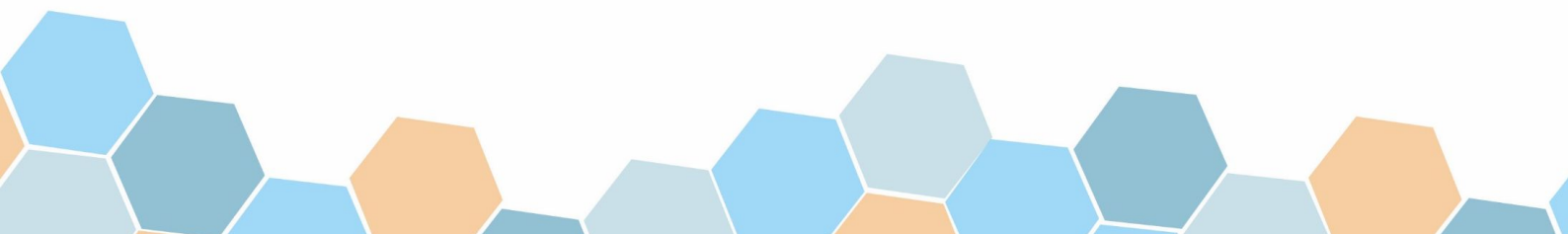
Les acteurs du fonds D2IN seront sensibles au respect des critères suivants

- Les entreprises qui souhaitent soumettre des projets doivent employer au maximum 2 000 personnes et disposer de capacités financières propres (appelées fonds propres) avec ou sans le complément d'une capacité financière acquise à l'extérieur (i.e. emprunt bancaire dont la faisabilité du remboursement est avérée)
- Dans le cas des aides ante-crédation ou à destination des jeunes entreprises, elles ont pour objectif d'aider le porteur ou la jeune entreprise à effectuer les dépenses pertinentes pour préparer et sécuriser l'étape suivante : la création de l'entreprise, son développement.
- Dans le cas des structures académiques, le projet doit démontrer des impacts qui bénéficieront à une ou plusieurs entreprises et qui favorisera le développement économique sur le territoire, l'élévation de ses expertises, ainsi que son rayonnement national ou international. A noter qu'il est préférable que les structures académiques présentent un projet en partenariat avec une (ou des) entreprise(s).

Saint-Etienne Métropole attend des projets innovants à fort impact économique. Pour s'assurer du potentiel de ces projets, Saint-Etienne Métropole doit pouvoir évaluer que :

- Le projet est innovant et en quoi.
- Le projet va créer de l'emploi sur le territoire (création de start-up, accélérateur de croissance, emplois nets pour les PME).
- Le projet va créer de la valeur sur le territoire (en terme économique, d'usages, etc.).
- Le projet va contribuer à favoriser l'attractivité du territoire (promotion des savoir-faire, rayonnement international, etc.).

Saint-Etienne Métropole sera sensible au choix de nouveaux partenaires du territoire quand cela est possible (pas d'expertise reconnue disponible sur le territoire et/ou pas de partenariat avec un partenaire historique sur une expertise donnée).



Processus d'étude des dossiers

La Communauté d'Innovation PRODIGE se tient à vos côtés pour contribuer à l'élaboration de votre projet. Elle saura mobiliser ses connaissances techniques, scientifiques, industrielles et académiques pour vous aider au mieux à construire votre dossier et maximiser vos chances de financement.

Un processus en 4 étapes :

- Suite à un premier rendez-vous de présentation de votre projet, vous serez invité à remplir un dossier électronique de candidature.
- Un examen approfondi de votre dossier sera réalisé par les membres de la CI PRODIGE et si nécessaire par des experts extérieurs.
- Suite au résultat de l'expertise, soit votre dossier est jugé recevable en l'état, soit votre dossier nécessite d'être complété avant soumission à D2IN. La CI PRODIGE pourra, dans ce dernier cas de figure, vous proposer son aide pour étoffer votre dossier.
- Le dossier finalisé est soumis à D2IN pour demande de financement, via une plateforme en ligne.
- les experts de Saint-Etienne Métropole et Bpifrance Financement analysent conjointement les dossiers déposés. Sous 30 jours, Saint-Etienne Métropole indique via la plateforme si le projet correspond aux critères d'éligibilité D2IN ou non. Si oui, le dépôt d'un dossier de demande d'aide et son instruction sont confiés à BpiFrance Financement. Cette dernière pourra demander au porteur de projet tous les compléments nécessaires.
- En cas de décision d'aide conjointe entre Saint-Etienne Métropole et Bpifrance Financement, cette dernière notifie au demandeur le montant et les modalités du soutien financier accordé par Saint-Etienne Métropole et Bpifrance Financement.
- Une fois le contrat d'aide signé entre le demandeur et Bpifrance Financement, cette dernière assure le suivi du projet, en lien avec Saint-Etienne Métropole et la CI concernée.

Une fois le financement accordé par D2IN, la CI PRODIGE vous proposera un suivi régulier, dépendant du niveau de maturité de votre projet. Celui-ci aura une durée d'un an, renouvelable. Le porteur s'engage à fournir les livrables permettant d'apprécier l'évolution du projet pour préparer la réunion de suivi à mi-parcours et la réunion de fin d'année.

Modalités pratiques

Un cadre de réponse spécifique à la Communauté d'Innovation PRODIGE est disponible en téléchargement (www.prodige-ci.org) ou sur simple demande à l'un des membres de la CI PRODIGE. Votre dossier complet doit être envoyé à l'adresse [jbaidet@canceropole-clara.com](mailto:jbiaudet@canceropole-clara.com). Un accusé de réception vous sera envoyé par mail.

Les réponses aux questions posées dans le cadre de réponse sont à titre indicatif. Elles permettront aux membres de la CI PRODIGE de prendre connaissance de votre projet et de vous aider à préparer le dossier final de candidature au financement D2IN.



Cet AMI est ouvert en continu. Il n'y donc pas de date pour limite pour y répondre

Un book complet de présentation du fonds D2IN, détaillant des typologies de projets, ainsi que les aides financières accordées est également téléchargeable.

⇒ Note pour Julien : il faudra mettre le pdf du book réalisé par Alice en téléchargement sur le site Prodiges avec le texte du présent document. Merci

1. Les acteurs de votre projet

1.1 Le porteur du projet*

NOM de la structure porteuse :

Raison sociale, si entreprise ou groupement d'entreprises :

Effectif :

Date de création :

Sinon, êtes-vous : Laboratoire Centre de recherche Etablissement de santé autre :

NOM Prénom du Porteur du projet :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Profession :

Montant de l'aide demandée dans le cadre de D2IN :

Nature et montant de l'autofinancement :

** dans le cas d'un projet porté par plusieurs personnes physiques, le porteur du projet sera le représentant du groupe des porteurs de projet, de l'autofinancement et signataire de tout document.*

1.2 Les Partenaires *

Le projet est-il présenté par une seule structure ou en partenariat

Si partenariat, compléter pour chaque partenaire :

NOM de la structure partenaire 1 :

Raison sociale, si entreprise ou groupement d'entreprises :

Effectif :

Date de création :

Sinon, êtes-vous : Laboratoire Centre de recherche Etablissement de santé autre :

NOM, Prénom du responsable dans le projet :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Profession :

Montant de l'aide demandée dans le cadre de D2IN :

Nature et montant de l'autofinancement :

NOM de la structure partenaire 2 :

Raison sociale, si entreprise ou groupement d'entreprises :

Effectif :

Date de création :

Sinon, êtes-vous : Laboratoire Centre de recherche Etablissement de santé autre :

NOM, Prénom du responsable dans le projet :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Profession :

Montant de l'aide demandée dans le cadre de D2IN :

Nature et montant de l'autofinancement :

** Indiquer l'ensemble des partenaires qui soutiennent le projet, même si ces derniers ne sollicitent pas de financement. Vous pouvez rajouter autant de partenaires que nécessaire, dans le cadre de réponse.*

1.3 Résumé de votre projet (30 lignes max)

2. Présentation du projet

2.1 Problématique, contexte

- Détaillez la problématique du champ de la prévention à l'origine de votre projet
- Dans quel contexte s'inscrit votre projet ?
- Quelles sont les relations qui lient les partenaires ?
- Enjeux de santé publique visés ?

2.2 Apport innovant du projet

- Quels sont les concurrents existants ?
- En quoi votre produit/solution est-il plus innovant ? Quelle est sa valeur ajoutée en terme d'usage ou de service rendu ?
- Quel sera votre positionnement par rapport à la concurrence ?

2.3 Scénario d'usage

- Quels sont les objectifs principaux auxquels le projet répond ?
- Quel produit/service innovant est envisagé pour y répondre ?
- Quel est le public visé ? Comment allez-vous l'atteindre ?
- Décrivez le scénario d'usage
- Quels sont les résultats attendus ?

2.4 Modèle économique

- Quel est le marché concerné ? (taille, évolution, etc.)
- Comment envisagez-vous la production de votre produit ? Précisez si vous faites intervenir des sous-traitants, les citer
- Comment envisagez-vous la commercialisation de votre produit ?
- Quand votre produit/service sera-t-il disponible sur le marché ?
- Décrivez votre modèle économique (qui achète, qui paye, comment est équilibré le modèle dans le système de santé) ?
- Quels sont les gains attendus pour chaque partenaire du projet (chiffre d'affaire, emploi, etc) ?
- Quelle est la valeur créée par votre produit/service pour le système de santé, pour les utilisateurs ?
- Comment pensez-vous pérenniser votre structure, et la commercialisation de votre produit/service ?

2.5 Freins et aspects techniques



- Quels freins imaginez-vous de la part des utilisateurs à utiliser votre produit/solution ?
- Quels risques identifiez-vous et comment pensez-vous les gérer ?
- Quelles démarches avez-vous établies sur le volet de la Protection Industrielle ?
- Avez-vous pris en compte les contraintes réglementaires spécifiques au domaine de la santé (CNIL, hébergement de données, lien avec le système d'information régional)
- Si vous êtes sur une proposition de solution industrielle, à quel stade de développement se trouve votre produit/service (prototype, pré-industrialisée, industrialisée, pré-commercialisée) ?

2.6 Évaluation

- Quels seront les indicateurs de suivi de votre projet ?
- Comment allez-vous les produire ?
- Quels méthodes et outils d'évaluation, en dehors des indicateurs de suivi, allez-vous mettre en place ?

2.7 Déroulé du projet

- Quel est l'intérêt de chaque partenaire à agir ?
- Comment s'organise la répartition des tâches dans l'équipe projet ? Précisez la nature et la contribution de chaque partenaire ?
- Quel moyen humain, chaque partenaire, met-il à disposition pour la réalisation du projet ?
- Indiquez un planning théorique de mise en place de votre produit/service

3. Aspect budgétaire

Montant total **HT** du projet (en €) :

Durée prévue (en mois) :

A partir du :

Nature et montant (en €) de l'autofinancement (prêt, fonds propres, apports industriels,...) de chacun des partenaires : *

Partenaire du projet	Aide demandée HT (en €)	Autofinancement
Porteur du projet		

Partenaire 1		
Partenaire 2		
Partenaire 3		
TOTAL HT (en €)		

Montant du financement estimé nécessaire (en €)

- Part publique envisagée (en €) :
- Nature et montant d'autres financements privés (en €) :

****Rappel : le montant de l'autofinancement doit représenter au minimum 50% du montant total du projet***

4. Expertise

- De quelle type d'expertise avez-vous besoin pour mener à bien votre projet ?
- Quels résultats attendez-vous de cette expertise ?
- Quelle criticité accordez-vous à cette/ces expertise(s) dans la réalisation du projet?

5. Éléments complémentaires à fournir avec le présent dossier

- Tout document que vous jugerez utile

